COLLECTIVITE: Commune de SEIGNOSSE / Délibération 07 - CM du Publié le ptembre 2024 / P 1 sur 2

Envoyé en préfecture le 26/09/2024 Reçu en préfecture le 26/09/2024

ID: 040-214002966-20240923-DEL07_20240923-DE

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DEPARTEMENT

Des Landes

....

Commune De SEIGNOSSE L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 23 du mois de septembre, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 17 septembre 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice: 27 Présents: 21 Absents: 0 Procurations: 6 Votants: 27

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Quitterie HILDELBERT, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX.

Date d'affichage: 17 septembre 2024 Messieurs, Gérard BERNARD, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, André de POUMAYRAC de MASREDON, Marc JOLLY, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Pouvoirs:

Madame Elise COUGOUREUX a donné procuration à Monsieur Gérard **BERNARD**

Monsieur Alexandre d'INCAU a donné procuration à Madame Maud **RIBERA**

Monsieur Franck LAMBERT a donné procuration à Monsieur Pierre **PECASTAINGS**

Madame Carine QUINOT a donné procuration à Monsieur Jacques **VERDIER**

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie **CAILLAUX**

Monsieur Christophe RAILLARD a donné Madame Marie-Astrid **ALLAIRE**

Secrétaire de séance : Isabelle ETCHEVERRY

Objet : Cession d'un véhicule 4*4 – reprise suite à un achat

Vu l'article 2241-1 du Code des Collectivités Territoriales portant sur la gestion des bien d'une commune;

Considérant le plan de renouvellement des véhicules servant aux divers services de la collectivité; Considérant qu'il devient nécessaire de changer le véhicule 4*4 immatriculé AA942RS servant aux travaux en forêt;

Considérant que la Valeur Nette Comptable du Sprinter Mercedes datant de 2009 est nulle ; Considérant la proposition de l'entreprise SAS SPVI- Mercedes à Bayonne pour la reprise dudit véhicule à 10 000 €TTC;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

COLLECTIVITE: Commune de SEIGNOSSE / Délibération 07 - CM dupublie le ptembre 2024 / P 2 sur 2

Envoyé en préfecture le 26/09/2024 Reçu en préfecture le 26/09/2024

ID: 040-214002966-20240923-DEL07_20240923-DE

DECIDE:

Article 1: De vendre ledit véhicule SPRINTER 4*4 au prix de 10 000€ à SAS SPVI - MERCEDES de Bayonne;

Article 2 : De préciser que ledit véhicule porte le numéro d'inventaire n°625 et fera l'objet d'une sortie de l'actif et des écritures de cession correspondantes ;

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire:

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance,

Pour extrait conforme, Le Maire, Pierre PECASTAINGS

Transmise au contrôle de légalité le : 26/09/2024

Publiée le : 27/09/2024